



# Commune de Charvieu-Chavagneux

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

### Séance du 29 Juin 2020 N°2 – 2020

*L'an deux mille vingt le vingt-neuf juin, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZEMPTE, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué s'est réuni au gymnase David Douillet en raison des règles sanitaires et de distanciation physique prises lors de l'épidémie du covid 19.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29*

*Date de convocation du Conseil Municipal 22 juin 2020*

**ETAIENT PRESENTS** : •Monsieur Gérard DEZEMPTE •Madame Nathalie GARSI •Monsieur Frédéric CERVERA •Madame Katia SERRANO •Monsieur Fabien GAUTHIER •Madame Naïra GRIGORIAN •Monsieur Jean-François RODRIGUEZ •Madame Sandrine POZZOBON-MAITRE •Monsieur Jonathan BEL •Madame Allison JACQUEMIN •Monsieur Frédéric BOYER •Madame Karine BERNARD •Monsieur Jean-Michel CHOUVIER •Madame Françoise MULLER •Monsieur Jean-Luc ZULIANI •Madame Annick GALLEGO • Monsieur Yves COQUARD •Madame Jeanine FAILLA •Monsieur Marc LAPORTE •Madame Anne-Claude COLIN •Monsieur René LASSELIN •Madame Elizabete EBRÛSÛM •Monsieur Pierre DANIELIDES •Monsieur Mamadou DISSA •Madame Sabrina ANDREVON •Monsieur Jérôme JOANNON •Madame Fouzia ZAHAR •Monsieur Pierre FOUQUET.

**ETAIT EXCUSEE ET REPRESENTEE** : Madame Audrey SEQUEIRA par Monsieur Gérard DEZEMPTE

Arrivée de Madame Audrey SEQUEIRA à 20h55

## OUVERTURE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal ayant été convoqué selon les textes en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel nominatif des membres présents ou ayant donné procuration, et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée, par vote à main levée, désigne à l'**unanimité** **Madame Nathalie GARSI**, pour remplir cette fonction.

**Madame GARSI** : « Monsieur le Maire, est-ce que vous permettez que je prenne la parole avant de débiter la séance du Conseil Municipal ? ».

**Monsieur le Maire** : « Avant l'ouverture de la séance, Madame GARSI m'avait demandé si elle pouvait disposer de quelques instants pour vous dire quelques mots. Ayant la Police de cette assemblée, je lui donne cette possibilité ».

**Madame GARSI** : « *Monsieur le Maire, les Adjointes ainsi que les Conseillers Municipaux de votre liste « Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux » se joignent à moi pour vous féliciter de ce nouveau mandat en qualité de Maire.*

*Les enjeux qui nous attendent sont dans la continuité de vos actions antérieures et nous les poursuivrons. D'ailleurs, votre projet 2020 – 2026 concerne chaque Charvieuland. Qu'il s'agisse de la sécurité avec l'installation de futures caméras, ou de la santé avec l'arrivée de nouveaux professionnels ainsi que l'ouverture d'un nouvel Etablissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes. Je sais d'ailleurs que ce projet qui concerne nos Anciens vous tient tout particulièrement à cœur.*

*Vous avez su également anticiper cette vague écologique car votre projet portait également sur l'environnement à travers la piste cyclable, des liaisons douces, l'aménagement d'un jardin de ville, un plan de stratégie eau-air-sol.*

*Vous n'avez pas oublié non plus notre jeunesse avec le projet d'une médiathèque, un relais d'assistantes maternelles, la création d'une future base nautique de loisirs, un nouveau gymnase au Piarday, la création d'un conservatoire de musique, le renforcement des activités en crèche...*

*Mais notre jeunesse a également besoin de travailler. C'est pourquoi des tableaux numériques seront déployés dans nos écoles.*

*Un petit point sur la valeur du foncier qui a été multipliée par deux en moins de 20 ans. Grâce à votre politique d'investissement et à la création de nouvelles infrastructures, on note la forte augmentation du prix de vente des habitations. C'est une nouvelle fois le Charvieuland qui va en profiter.*

*Nous ne pouvons malheureusement pas énumérer tous les projets mais nous terminerons par l'arrivée de la fibre qui, grâce à votre intervention, a pu être avancée. Certes, la Covid-19 a ralenti son expansion mais celle-ci devrait être optimale d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine, en fonction du secteur géographique des Charvieulands.*

*Malgré les critiques et les reproches de l'Opposition, nous constatons que la population trouve et trouvera dans notre ville tout ce dont elle aura besoin. Nous signalons également à l'Opposition que Charvieu-Chavagneux est déjà inscrite dans le 21<sup>ème</sup> siècle.*

*Monsieur le Maire, durant cette période du Covid-19, nous vous remercions d'avoir pris le relais de l'Etat qui en était incapable ! Malgré de nombreux obstacles, vous avez su trouver des masques pour la population et aussi prendre soin des personnes les plus fragiles en maintenant la distribution des repas ainsi que la livraison des courses à domicile ou encore en les appelant (soit plus de 400 appels par semaine).*

*Le Conseil Municipal en profite pour remercier tout le personnel communal qui s'est investi. Monsieur le Maire, nous souhaitons que la pugnacité dont vous avez témoigné durant la campagne électorale puisse également nous porter afin de finaliser vos objectifs pour Charvieu-Chavagneux.*

*Nous sommes prêts et heureux de débiter ce nouveau mandat à vos côtés. Jusqu'à présent, vous avez été à la hauteur de nos espérances, maintenant nous espérons être à la hauteur des vôtres !*

*Votre projet devient le nôtre, c'est pourquoi nous vous proposons de nous mettre au travail de suite en débiter ce premier Conseil Municipal ».*

Après les applaudissements de la Majorité, **Monsieur le Maire** prend la parole : « Je voudrais vous remercier sincèrement, remercier Madame Nathalie GARSI qui s'est exprimée en votre nom. Je ne savais pas ce que Madame Nathalie GARSI allait dire.

Comme nous sommes au lendemain du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales qui nous a été épargné à Charvieu-Chavagneux, je crois que l'on peut quand même avoir ensemble des regrets quant à cette très faible participation. Je dirai que nous avons été élus avec une bonne participation qui était largement au-dessus de la participation nationale. Il me semble que ce n'est pas l'écologie qui gagne, ce n'est pas la « gauche », la « droite », c'est me semble-t-il le Peuple français qui perd dans cette affaire. Le Peuple participe de moins en moins parce qu'il est dans un tel état de désespérance face aux manœuvres auxquelles on assiste tant au niveau national qu'au niveau local.

Nous avons constaté des alliances entre les gens de « droite », de « gauche », des mélanges. On ne sait plus qui fait quoi. Nous avons aujourd'hui des alliances confessionnelles avec certaines personnes. Tout cela est particulièrement regrettable. L'incohérence des décisions prises par l'exécutif ne peut que conduire à cette espèce de désespérance envers l'avenir car nous ne savons pas ce qui va arriver.

Je vous donne un exemple : sur notre territoire, nous avons été concernés par les E.L.C.O (Enseignements de Langue et de Culture d'Origine). J'avais pris une position sur ce sujet en expliquant que l'on ne pouvait pas laisser à des personnes dites « professeurs », sans contrôle d'ailleurs, payées par l'Etranger, la responsabilité d'enseigner à des enfants qui étaient Français et qui avaient pour vocation de rester en France.

Le Président MACRON, à Mulhouse en février 2020, avait décidé de supprimer les E.L.C.O, ce qui correspondait à la raison. Nous savions que l'Education Nationale ne pouvait pas contrôler l'enseignement, parce qu'elle n'avait pas les gens compétents pour le faire.

Puis, j'ai remarqué, curieusement, qu'en catimini, le même Président avait signé avec Jack LANG, Président de l'Institut du Monde Arabe, une convention qui permet maintenant à tous les enfants de France et de Navarre de recevoir un enseignement en arabe dont les professeurs sont payés par la Tunisie. Nous connaissons à nouveau, les mêmes abus qui avaient été constatés précédemment.

Cette situation n'est pas claire et provoque une incohérence. Les électeurs ne croient plus suffisamment en leurs hommes politiques, forcément parce que beaucoup de politiques ne le méritent pas.

Je vous remercie pour les mots que vous venez de prononcer à mon égard. Il est vrai que cela fait 37 ans que je suis à la tête de cette commune. J'essaie de synchroniser l'action d'un certain nombre de Conseillers Municipaux qui se sont succédé, qui m'ont soutenu. Il est vrai que j'ai une certaine pugnacité. Cette pugnacité, je l'ai beaucoup employée pour essayer de faire aboutir les projets. Ce que je vais essayer de faire, c'est de continuer pour que l'on puisse gagner ensemble.

Quand on pense à la base de loisirs, nous n'allons pas la réaliser pour une seule catégorie de Charvieulands. Notre objectif sera que tous les Charvieulands puissent en bénéficier car il y a une chose que l'on oublie très souvent, que l'on m'a répété une quantité de fois lorsque j'étais enfant, c'est que la Liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui. Quand on parle de respect, ce respect dont certains voudraient bénéficier, je suis prêt à le donner à la condition qu'ils me respectent. Respectons-nous tous. Je vais aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal ».

**Monsieur JOANNON** : « Est-il possible d'avoir une minute de silence pour les personnes décédées en raison de la Covid-19 ? ».

**Monsieur le Maire** : « Non, Monsieur JOANNON. Cela ne fait pas partie des missions du Conseil Municipal. Je vais vous expliquer pourquoi. Il n'est pas possible de respecter une minute de silence pour tous les Morts de la Covid-19 car cela voudrait dire que l'on conteste la responsabilité de l'Etat français en la matière, cela voudrait dire que chaque Conseil Municipal devrait commencer par une minute de silence pour ceux qui sont morts du cancer sur notre territoire, voire un peu plus loin. On ne peut pas passer notre temps devant les Monuments aux Morts. Sachez que je compatis complètement.

Vous faites bien de parler de la Covid-19 parce que dans cette affaire, là encore, les Politiques ont été en-dessous de l'honnêteté. Pour une raison très simple, ils n'avaient pas de masques.

Le Conseil des Scientifiques ou plus exactement le Conseil des « Mandarins », puisque on doit employer en la matière un terme chinois, et bien les « Mandarins » nous ont dit qu'il n'y avait pas besoin de masques. Tous les gens qui se sont documentés à propos des pandémies savent que le masque est quelque chose qui permet d'éviter la progression de la pandémie.

Eh bien ! En France, on avait brusquement inventé que l'on n'avait pas besoin de masques. Aujourd'hui, si la Covid-19 risque de repartir plus facilement, c'est parce qu'on a laissé passer des idées idiotes dans l'ensemble de la population. Que la population ne croit pas les politiques, on la comprend.

Il y a une dizaine d'années, j'avais lu un article dans une revue scientifique qui précisait que la grippe que nous connaissons malheureusement tous les ans pourrait pratiquement être évitée si les gens portaient des masques. On ne peut pas nous affirmer aujourd'hui que le masque est inutile. C'est pourtant ce que les autorités de ce Pays ont dit à tel point d'ailleurs qu'ils n'osent pas dire aujourd'hui qu'il faut le rendre obligatoire. Ils l'ont quand même rendu obligatoire dans les transports. Tout cela est de l'incohérence. Alors, la minute de silence pour des gens que l'on a fait mourir, je suis désolé, je ne veux pas insulter le Gouvernement. Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux si le procès-verbal du 23 mai 2020 appelle des observations. Sans observations des membres du Conseil, il propose de passer au vote.

POUR : 24 CONTRE : 5

Le compte rendu est approuvé à la **majorité**.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS –**  
**DECISION DE NE PAS PROCEDER AU SCRUTIN SECRET**  
**AUX NOMINATIONS ET AUX REPRESENTATIONS :**

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose de ne pas procéder au scrutin secret. Ce texte qui vous a été proposé a été repris par une Loi votée le 22 juin 2020, donc une Loi toute récente et publiée au Journal Officiel de la République Française le 23 juin.

Ce texte prévoit, pour éviter d'allonger les procédures et d'éviter un maximum de contacts que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 57 11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte existait déjà pour les Communes. Par contre, il a été élargi aux établissements publics de coopération intercommunale. Je vais donc vous soumettre cette délibération. S'il y a unanimité, il ne sera pas procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à **l'unanimité**. Les votes auront donc lieu à main levée.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :**

► *Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM)* : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants sont à désigner.

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire propose comme délégués titulaires Frédéric CERVERA et Sandrine POZZOBON-MAITRE et comme déléguées suppléantes Katia SERRANO et Nathalie GARSI.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est proposé de passer au vote : POUR : 29

**Frédéric CERVERA** et **Sandrine POZZOBON-MAITRE** sont désignés comme délégués titulaires et **Katia SERRANO** et **Nathalie GARSI** comme déléguées suppléantes, à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire précise que ce syndicat se réunira peu souvent car une procédure de dissolution est en cours.

► *Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bourbre (S.M.A.B)* : il convient de désigner un délégué.

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire propose Sandrine POZZOBON-MAITRE.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA propose Jérôme JOANNON.

Il est proposé de passer au vote. Ont obtenu:

- Sandrine POZZOBON-MAITRE :

POUR : 24 CONTRE : 5

- Jérôme JOANNON :

POUR : 5 CONTRE : 24

**Sandrine POZZOBON-MAITRE** est désignée comme déléguée à la **majorité**.

► *Syndicat de la Gendarmerie* : deux délégués sont à désigner.

L'exécutif municipal propose Jean-François RODRIGUEZ et Frédéric CERVERA.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA propose Jérôme JOANNON et lui-même.

Il est proposé de passer au vote. Ont obtenu :

-Jean-François RODRIGUEZ et Frédéric CERVERA

POUR : 24 CONTRE : 5

-Jérôme JOANNON et Mamadou DISSA

POUR : 5 CONTRE : 24

**Jean-François RODRIGUEZ et Frédéric CERVERA** sont désignés comme délégués à la **majorité**.

► *Syndicat du lycée Nord-Isère la Pléiade* : un délégué titulaire et un délégué suppléant sont à désigner.

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire propose comme déléguée titulaire Katia SERRANO et comme suppléant Jonathan BEL.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA propose Fouzia ZAHAR comme déléguée titulaire et lui-même comme suppléant.

Il est proposé de passer au vote. Ont obtenu :

- Katia **SERRANO** et Jonathan **BEL**

POUR : 24 CONTRE : 5

- Fouzia **ZAHAR** et Mamadou **DISSA**

POUR : 5 CONTRE : 24

**Katia SERRANO et Jonathan BEL** sont désignés comme délégués à la **majorité**.

► *Syndicat Intercommunal de la Maison de retraite de Villette d'Anthon* : deux délégués titulaires et un délégué suppléant sont à désigner.

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire présente la candidature de Nathalie GARSI et Katia SERRANO comme délégués titulaires et Sandrine POZZOBON-MAITRE comme suppléante.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA propose comme délégués titulaires sa candidature ainsi que celle de Sabrina ANDREVON et comme suppléant Pierre FOUQUET.

Il est proposé de passer au vote. Ont obtenu :

-Nathalie GARSI, Katia SERRANO et Sandrine POZZOBON-MAITRE

POUR : 24 CONTRE : 5

-Mamadou DISSA, Sabrina ANDREVON et Pierre FOUQUET

POUR : 5 CONTRE : 24

**Nathalie GARSI et Katia SERRANO** sont désignées comme déléguées titulaires et **Sandrine POZZOBON-MAITRE** comme déléguée suppléante à la **majorité**.

► *Conseil d'Administration du Collège de Charvieu-Chavagneux* : un délégué titulaire est à désigner.

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire propose Naira GRIGORIAN.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA présente la candidature de Sabrina ANDREVON.

Il est proposé de passer au vote. Ont obtenu :

-Naira **GRIGORIAN**

POUR : 24 CONTRE : 5

-Sabrina **ANDREVON**

POUR : 5 CONTRE : 24

**Naira GRIGORIAN** est désignée comme déléguée à la **majorité**.

### FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Comme indiqué dans le rapport de synthèse, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres élus et nommés au Conseil d'Administration, à part égale, à 13 membres sachant que le Maire est Président de droit, soit :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

**Monsieur DISSA** intervient : « Dans le rapport de synthèse, il est précisé que le nombre peut aller jusqu'à 16. Alors, pourquoi 13 membres ? Quelles sont les raisons objectives pour limiter à 13 membres ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est la proposition de l'exécutif. Nous proposons 12 membres + le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **majorité** décide de fixer le nombre de membres élus et nommés au Conseil d'Administration, à part égale, à 13 membres. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

## DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au nom de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire présente la candidature de Nathalie GARSI, Katia SERRANO, Naïra GRIGORIAN, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Jonathan BEL, Frédéric CERVERA.

Au nom de l'Opposition, Mamadou DISSA propose Fouzia ZAHAR, Mamadou DISSA, Sabrina ANDREVON, Jérôme JOANNON et Pierre FOUQUET.

**Monsieur le Maire** : « Au nom de la liste « *Ensemble, continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* », des bulletins de vote ont été distribués. Pour celles et ceux qui souhaitent voter pour l'autre liste, des bulletins blancs ont également été distribués».

Jonathan BEL et Fabien GAUTHIER procèdent aux opérations de vote qui ont lieu à bulletin secret. Ont obtenu :

-la liste présentée par Monsieur le Maire :	POUR 24	CONTRE : 5
-la liste présentée par Mamadou DISSA :	POUR : 5	CONTRE : 24

**Monsieur le Maire** : « Est-ce que les candidatures inscrites sur les bulletins de vote remplis par la liste de Monsieur DISSA sont conformes à l'ordre annoncé ? ».

Monsieur BEL procède à l'énumération des noms inscrits sur chaque bulletin de vote rempli par l'Opposition et constate que les bulletins de vote ne sont pas conformes à l'ordre indiqué.

**Monsieur le Maire** : Seul un bulletin est identique à la candidature faite par l'Opposition. Les bulletins de vote seront envoyés à la Préfecture. Il convient de savoir quelle attitude faut-il d'adopter. Il y a une seule voix pour la liste proposée par Monsieur DISSA»

**Monsieur DISSA** : « Monsieur le Maire, simplement, vous auriez pu préparer la liste qui a été présentée par le groupe ».

Monsieur le Maire : « Vous présentez une liste. Vous ne votez même pas pour la liste que vous présentez.... Enfin..... !!

Monsieur JOANNON coupe la parole.

**Monsieur le Maire** : « Monsieur JOANNON, chacun sait que vous êtes un contestataire dans l'âme. Bien que vous soyez un contestataire dans l'âme, je vais vous prouver que nous avons quand même un plus d'intelligence. Je vous propose, en espérant que la Préfecture n'y verra pas d'inconvénients de retenir les 5 voix de la liste de Monsieur DISSA. Je note quand même une certaine incapacité dans votre cohérence. Vous présentez une liste. Il y a seulement un bulletin conforme, c'est vraiment regrettable.

Nous allons procéder à la promulgation des résultats :

-la liste présentée par le Groupe majoritaire composée de Nathalie GARSI, Katia SERRANO, Naïra GRIGORIAN, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Jonathan BEL, Frédéric CERVERA a reçu 24 voix.

-celle conduite par l'Opposition et en ordre dispersée a obtenu 5 voix. Je vous propose de déclarer les cinq membres de la Majorité municipale élus et Madame Fouzia ZAHAR de la liste de l'Opposition élue.

Malgré le fait que l'Opposition n'ait voté qu'une seule fois pour la liste qu'elle présentait et qu'elle ait dispersé les votes avec un ordre différent, je vous propose de retenir les 5 voix pour la liste de l'Opposition et les 24 voix pour la liste de la majorité.

Ce qui veut dire que, avec la proportionnelle, sont déclarés élues Nathalie GARSI, Katia SERRANO, Naïra GRIGORIAN, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Jonathan BEL pour la majorité municipale et Fouzia ZAHAR pour l'Opposition.

## PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX(CCID) :

**Monsieur le Maire :** « Je propose de vous prononcer sur la liste présentée dans la note de synthèse qui est le rapport de l'exécutif. Est-ce qu'il y a des observations ? ».

**Monsieur DISSA :** « Je constate que notre groupe n'a pas été consulté. Est-ce que vous pouvez me donner la raison de cette situation ? ».

**Monsieur le Maire :** Oui, je vais vous donner la raison pour laquelle vous n'avez pas été consulté. Chaque fois que je n'aurai pas à vous consulter, je m'engage à l'avenir et solennellement à ne pas vous consulter. Il faudra vous y faire. Je n'avais pas à vous consulter. Je soumetts cette liste au Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette liste ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la liste proposée dans le rapport de synthèse à la **majorité**. (POUR : 24 CONTRE : 5)

## DROITS ET OBLIGATIONS DE FORMATION DES ELUS :

Monsieur le Maire informe que les membres ayant reçu une délégation du Maire ont une obligation de formation dans la première année qui suit leur élection. C'est pourquoi, je vous propose de plafonner, pour l'exercice 2020, le montant dévolu à la formation des élus à 17 781,37 € sachant que le montant appliqué se situe entre 2 et 20 % de la masse à laquelle les élus indemnisés ont droit. Le 2 %, étant le minimum, correspond à la somme prévue par conseiller municipal divisée par le nombre d'élus (29) et pour les adjoints et conseillers délégués, la somme complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'**unanimité**.

**Monsieur le Maire :** « Nous allons maintenant examiner la situation financière. Je voudrais saluer la présence parmi nous de Monsieur le Trésorier municipal. C'était autrefois notre Percepteur. Vous savez qu'avec l'évolution des finances publiques, les percepteurs sont devenus pour les Communes les trésoriers municipaux. Le trésorier municipal a la charge du paiement des dépenses pour tous les budgets que nous avons à gérer, pour le Centre Communal d'Action Sociale mais il n'est pas en cause ce soir, pour la régie des transports, pour l'assainissement, pour l'eau, pour le Parc du Château et, bien entendu, pour le budget de notre Commune. Cela répond au principe même des finances publiques avec la séparation entre les ordonnateurs et les comptables. Les ordonnateurs sont les personnes qui ordonnent la dépense c'est-à-dire qui donnent l'ordre de dépenser et le trésorier est la personne qui fait le mandatement. Il y a une dichotomie absolue dans le droit financier français entre les ordonnateurs et les comptables qui doivent se contrôler mutuellement.

Le trésorier a la possibilité de refuser une dépense s'il n'y a pas de crédits, s'il n'y a pas un certain nombre de conditions réalisées, notamment le service fait. L'ordonnateur a toujours la possibilité de procéder à une réquisition. Dans ce cas-là, la responsabilité du comptable est dérogée. Je remercie à nouveau Monsieur Eric VERNIER qui nous accompagne depuis de nombreuses années dans la gestion de nos finances, qu'il s'agisse des syndicats intercommunaux, de la Communauté de Communes ou, bien évidemment, de notre Commune avec tous ses budgets annexes.

En préalable, je rappelle qu'il y a trois actes sur lesquels vous allez être amenés à vous prononcer pour chacune des catégories que j'ai évoquées :

- le premier des actes est le **compte de gestion** qui est le compte-rendu du comptable sur les dépenses et les recettes qui ont eu lieu pendant un exercice. C'est donc le constat strict d'une situation financière.
- Vous avez également le **compte administratif** qui peut s'appeler dans d'autres administrations et selon la réglementation comptable ministérielle compte financier. C'est le compte de l'ordonnateur qui est le Président du Conseil Départemental, de la Région, ou le Maire de chaque Commune, ou le Président des différents organismes. Ce compte administratif comporte des chiffres qui sont les mêmes que ceux du compte de gestion du comptable.

• Puis, vous avez enfin les documents concernant le budget qui vous ont été envoyés selon les temps prévus par les textes. Le budget est un acte prévisionnel alors que les comptes de gestion et administratif sont des comptes stricts correspondant aux chiffres et au constat des chiffres et des flux financiers sur un exercice. Le budget est un acte de prévision c'est-à-dire qu'il propose, pour l'exercice budgétaire, avec un maximum de sincérité, de faire en sorte que les comptes soient approvisionnés pour faire face à toutes les dépenses et, bien entendu, en prévoyant la totalité des recettes. Je donne la parole à Monsieur VERNIER qui va vous présenter les comptes ».

Monsieur le Trésorier : « Monsieur le Maire, je vous remercie pour vos propos. Je suis très heureux de participer à la première séance du Conseil Municipal. J'ai ainsi l'occasion de faire la connaissance des nouveaux membres de votre Conseil Municipal.

Comme évoqué par Monsieur le Maire, il est réglementaire de présenter le compte de gestion puis le compte administratif, ces deux comptes étant en stricte conformité. Le compte de gestion est un document de synthèse qui se compose d'une balance générale des comptes, c'est un compte de résultats et d'un bilan qui reprend l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de la Commune.

Je vais m'en tenir à la présentation des résultats de la Commune pour l'exercice 2019.

### **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS –** **Compte de gestion 2019**

RESULTATS	Reports de l'exercice 2018	2019	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	+ 3 885,38 €	- 37 926,45 €	- 34 041,07 €
Section d'investissement	+ 70 434,00 €	+ 18 400,00 €	+ 88 834,00 €
Résultats toutes sections confondues (fonctionnement + investissement)			+ 54 792,93 €

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT –** **Compte de gestion 2019**

RESULTATS	Reports de l'exercice 2018	2019	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	- 49 025,11 €	+ 24 354,77 €	- 24 670,34 €
Section d'investissement	- 229 060,22 €	+ 19 366,97 €	- 209 693,25 €
Résultats toutes sections confondues (exploitation + investissement)			- 234 363,59 €

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU –** **Compte de gestion 2019**

RESULTATS	Reports de l'exercice 2018	2019	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	+ 41 009,04 €	+ 149 542,55 €	+ 190 551,59 €
Section d'investissement	+ 48 442,84 €	+ 4 776,89 €	+ 53 219,73 €
Résultats toutes sections confondues (exploitation + investissement)			+ 243 771,32 €

### **BUDGET ANNEXE DU PARC DU CHÂTEAU –** **Compte de gestion 2019**

Ce budget est particulier car il relève de l'activité industrielle et commerciale avec la comptabilisation des stocks. Autre particularité, ce budget sera dissous à partir du 31 décembre 2019 car les derniers lots ont été vendus en 2018. Par contre, il y a eu un budget en 2019 pour réaliser des opérations de déstockage qui n'avaient pas été comptabilisées en 2018. C'est ce qui explique les résultats de 2019.



RESULTATS	Reports de l'exercice 2018	2019	Résultats de clôture
(1) Section de fonctionnement	+ 2 852 402,65 €	- 2 343 044,80 €	+ 509 357,85 €
Section d'investissement	----	+16,28 €	+ 16,28 €
(2) Résultats toutes sections confondues (fonctionnement + investissement)			+ 509 374,13 €

- (1) Ce déficit englobe les opérations de déstockage qui n'avaient pas pu être comptabilisées en 2018.  
 (2) Cet excédent sera affecté dans les comptes de la Commune puisque le Budget va être dissous.

**BUDGET PRINCIPAL -**  
**Compte de gestion 2019**

RESULTATS	Reports de l'exercice 2018	2019	Résultats de clôture
Section de fonctionnement :	+ 5 803 540,43 €	+ 1 590 882,60 €	+ 5 893 204,36 €
Une part de l'excédent a été affectée à l'investissement pour un montant de 1 501 218,67 €	- 1 501 218,67 €		
	+ 4 302 321,76 €		
Section d'investissement	- 1 441 085,14 €	- 865 797,15 €	- 2 306 882,29 €
Résultats toutes sections confondues (fonctionnement + investissement)			+ 3 586 322,07 €

Les résultats cumulés des cinq budgets donnent un excédent de clôture de 4 159 896,86 €. La présentation des comptes de gestion étant terminée, vous aurez le détail des dépenses et des recettes lors de la présentation des comptes administratifs dans le volet suivant ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour chaque compte de gestion. Après avoir en délibéré, les cinq comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur le Trésorier qui va présenter les comptes administratifs qui ont été distribués.

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS :**  
**Compte administratif 2019**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé avec la *section de fonctionnement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>		<i>Recettes de l'exercice :</i>	
• Charges à caractère général :	49 526,45 €	• Dotations et participations :	30 000,00 €
• Dotation aux amortissements :	18 400,00 €	• Total des recettes :	30 000,00 €
• Total des dépenses :	67 926,45 €		

➤ Déficit de clôture : 37 926,45 €

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la *section d'investissement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>		<i>Recettes de l'exercice :</i>	
• Aucune dépense pour cet exercice.		• Amortissement des immobilisations :	18 400,00 €
		• Total des recettes :	18 400,00 €

➤ Excédent de clôture : 18 400,00 €

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**  
**Compte administratif 2019**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé avec la *section de fonctionnement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Charges à caractère général : 146 944,98 €	• Vente de produits : 253 090,56 € (redevance reversée par Veolia)
• Charges financières : 9 294,81 €	• Produits exceptionnels : 2 304,00 €
• Dotation aux amortissements : 74 800,00 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 231 039,79 €	<b>Total des recettes :</b> 255 394,56 €
<b>⇒ Excédent de clôture : 24 354,77 €</b>	

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la *section d'investissement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Remboursement du capital des emprunts : 43 673,03 €	• Amortissement des immobilisations : 74 800,00 €
• Travaux de réseaux : 6 600,00 €	
• Immobilisations en cours : 5 160,00 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 55 433,03 €	<b>Total des recettes :</b> 74 800,00 €
<b>⇒ Excédent de clôture : 19 366,97 €</b>	

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU :**  
**Compte administratif 2019**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé avec la *section d'exploitation* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Charges financières : 4 332,28 €	• Vente de produits : 179 574,83 € (redevance auprès des usagers)
• Dotation aux amortissements : 25 700,00 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 30 032,28 €	<b>Total des recettes :</b> 179 574,83 €
<b>⇒ Excédent de clôture : 149 542,55 €</b>	

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la *section d'investissement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Remboursement du capital des emprunts : 17 385,20 €	• Amortissement : 25 700,00 €
• Immobilisations corporelles : 3 537,91 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 20 923,11 €	<b>Total des recettes :</b> 25 700,00 €
<b>⇒ Excédent de clôture : 4 776,89 €</b>	

**BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU :**  
**Compte administratif 2019**

Monsieur le Trésorier explique que ce budget est particulier car les opérations de déstockage ont été comptabilisées en 2019.

C'est ce qui explique le déficit important de la section de fonctionnement annoncé lors de la présentation du compte de gestion.

Il poursuit en énonçant la *section de fonctionnement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Charges à caractère général : 64 143,69 €	• Dépenses sur l'exercice 2019 : 159 310,04 € (opérations d'ordre)
• Charges financières : 134 875,38 €	• Transfert de charges : 38 196,69 €
• Opérations de déstockage : 2 341 532,46 €	• <b>Total des recettes :</b> 197 506,73 €
	• <b>Excédent antérieur reporté :</b> 2 852 402,65 €
• <b>Total des dépenses :</b> 2 540 551,53 €	• <b>Total des recettes cumulées :</b> 3 049 909,38 €

⇒ **Excédent de clôture : 509 357,85 €**

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la *section d'investissement* :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Emprunts : 2 182 206,14 €	• Déstockage des lots : 2 341 532,46 €
• Stocks : 159 310,04 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 2 341 516,18 €	• <b>Total des recettes :</b> 2 341 532,46 €

⇒ **Excédent de clôture : 16,28 €**

**BUDGET PRINCIPAL -**  
**Compte administratif 2019**

Monsieur le Trésorier précise aux Conseillers Municipaux qu'une décomposition est visible sur le document en leur possession et énonce la *section de fonctionnement* comme suit :

<i>Dépenses de l'exercice:</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
• Charges à caractère général : 2 673 395,93 €	• Produits de l'exercice : 230 276,08 €
• Charges de personnel et frais assimilés : 2 817 647,42 €	• Impôts et taxes : 5 652 063,89 €
• Atténuation de produits : 94 936,00 €	• Dotations de l'État : 2 943 748,32 €
• Autres charges de gestion courante : 1 951 773,28 €	• Atténuation de charges : 30 349,48 €
• Charges exceptionnelles : 30 128,52 €	• Produits services, domaine et ventes diverses : 189 099,72 €
• Dotation aux amortissements et provisions : 205 000,00 €	• Impôts et Taxes : 5 843 960,67 €
	• Dotations et participations : 2 960 358,34 €
• <b>Total des dépenses</b> 7 772 881,15 €	• Autres produits de gestion courante : 136 992,85 €
	• Produits exceptionnels : 203 002,69 €
	• <b>Total des recettes :</b> 9 363 763,75 €

⇒ **Excédent global de clôture : 1 590 882,26 €**

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé des produits pour la *section d'investissement* :

<b>Dépenses de l'exercice :</b>	<b>Recettes de l'exercice :</b>
• Dotations, fonds diverses et réserves : 76 766,12 €	• Dotations fonds divers et réserves : 1 706 454,54 €
• Opérations d'équipement : 4 356 805,34 €	• Emprunts et dettes assimilés : 500,00 €
• Autres immobilisations financières : 375 000,00 €	• Subventions d'investissement : 372 053,63 €
	• Autres immobilisations financières : 1 658 766,14 €
	• Amortissement des immobilisations : 205 000,00 €
• <b>Total des dépenses</b> 4 808 571,46 €	• <b>Total des Recettes</b> 3 942 774,31 €

⇒ **Déficit global de clôture : 865 797,15 €**

Monsieur le Maire reprend la parole en expliquant au Conseil Municipal qu'au vu des textes en vigueur, il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs et doit sortir de la salle. De ce fait, il propose de laisser la présidence du Conseil Municipal à Madame Nathalie GARSI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame Nathalie GARSI rappelle les chiffres précédemment énoncés par Monsieur le Trésorier pour les différents budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** les cinq comptes administratifs, (Monsieur le Maire étant sorti de la salle ne participe pas au vote).

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour l'approbation à l'**unanimité** des comptes de gestion et ajoute : « La gestion de la commune semble de bonne qualité, Monsieur le Trésorier qui va maintenant nous présenter le Budget l'a dit à de multiples reprises.

Au préalable, je vais vous présenter l'affection du résultat de l'exercice 2019 des différents comptes ».

### **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS -** **Affectation du résultat 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que le montant à affecter est de - 34 041,07 € pour la section de fonctionnement et de 88 834,00 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette affectation.

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT -** **Affectation du résultat 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que le montant à affecter est de - 24 670,34 € pour la section de fonctionnement et de - 209 693,25 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette affectation.

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU -** **Affectation du résultat 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que le montant à affecter est de 190 551,59 € pour la section de fonctionnement et de 53 219,73 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette affectation.

**BUDGET ANNEXE DU PARC DU CHÂTEAU -**  
**Affectation du résultat 2019 :**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de report. L'excédent de fonctionnement de **509 357,85 €** et l'excédent d'investissement de **16,28 €** seront affectés au compte administratif 2020 du Budget général. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette affectation.

**BUDGET PRINCIPAL -**  
**Affectation du résultat 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que le montant à affecter est de **2 653 791,70 €** pour la section de fonctionnement et de **- 2 306 882,29 €** pour la section d'investissement. Il convient d'affecter au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affectée en investissement) la somme de **3 239 412,66 €** afin de couvrir les reports et le déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette affectation.

**BUDGET PRINCIPAL -**  
**Fixation des taux d'imposition 2020**

**Monsieur le Maire :** « Je vous propose de fixer les taux d'impôts locaux qui seront appliqués sur la Commune pour l'année 2020 en signalant que nous n'avons pas augmenté ces taux depuis 37 ans. Les variations, lorsqu'elles ont existé, se sont toujours manifestées à la baisse.

Le taux de foncier bâti, comme le souligne le rapport de synthèse que vous avez reçu, est passé au fil des années de 33,77 % en 1982 à 22,27 % en 2018. Cela me semble particulièrement significatif de la politique financière menée sur notre territoire.

Les taux de prélèvement réalisés en moyenne sur le Département vous permettent d'apprécier les efforts réalisés sur notre territoire. En 1982, la moyenne départementale s'élevait à 13,8 %. Notre Commune était à 33,77 %. Figurant à la 2<sup>ème</sup> place au niveau du Département, nous étions battus par la Commune d'Echirolles, Commune de la banlieue grenobloise qui taxait les habitants qui avaient du foncier.

En 2013, le taux de foncier bâti communal était à 22,27 %. La moyenne départementale en l'espace d'un peu plus de 20 ans était à 27,51 %. Aujourd'hui, nous sommes toujours à 22,27 %. La moyenne du Département est à 28,47 %, même un peu plus puisque ce sont des chiffres de 2018.

Je vous propose, pour l'année 2020, de maintenir le taux de la taxe d'habitation au même niveau qu'il l'était ces dernières années, sachant naturellement que lorsque la taxe professionnelle a été supprimée, le taux de la taxe d'habitation de la Commune a été majoré du montant du taux de la taxe d'habitation prélevé par le Département. C'est le résultat de la mesure prise par Monsieur Nicolas SARKOZY.

Je vous propose de maintenir les taux de :

○ la taxe d'habitation à	17,01 %
○ la taxe sur le foncier bâti à	22,27 %
○ la taxe sur le foncier non bâti à	55,15 %
○ la cotisation foncière d'entreprise à	23,07 %

Est-ce qu'il y a des commentaires ? J'ai reçu un courrier de Monsieur DISSA qui me reprochait de ne pas l'avoir consulté. Je lui indique que nous ne le consulterons pas, non plus, pour les taux d'impôts locaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la **majorité** les taux d'imposition tels que susmentionnés.      POUR : 24    CONTRE : 5

**Monsieur le Maire** poursuit : « Il y a cinq oppositions pour maintenir les taux... !!!! L'Opposition s'oppose donc à ce que nous maintenions les taux d'impôts locaux. C'est pour cela d'ailleurs que l'on ne vous a pas consultés. Vous imaginez bien que je ne voulais pas prendre le risque que les taux augmentent. C'est pour cela que vous ne gérez pas la Commune ».

Le Conseil Municipal, **à la majorité** :

- approuve les taux d'imposition tels que susmentionnés,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Trésorier va présenter le Budget ».

### BUDGET PRINCIPAL 2020

**Section de fonctionnement** : le budget s'équilibre à hauteur de **11 824 863,70 €** et se décompose comme suit :

<i>Pour les dépenses :</i>	<i>Pour les recettes :</i>
• Charges à caractère général : 3 053 600,00 €	• Atténuation de charges : 70 000,00 €
• Charges de personnel et frais assimilés : 3 055 000,00 €	• Produits services, domaine et ventes diverses : 136 185,00 €
• Atténuation de produits : 105 000,00 €	• Impôts et taxes : 5 713 575,00 €
• Autres charges de gestion courante : 2 296 750,00 €	• Dotations de l'État : 2 944 300,00 €
Charges exceptionnelles : 36 000,00 €	• Autres produits de gestion courante : 100 012,00 €
• Dépenses imprévues : 450 000,00 €	• Produits exceptionnels : 57 000,00 €
• Virement à la section d'investissement : 2 611 237,70 €	• Opérations d'ordre de transfert : 150 000,00 €
• Opérations d'ordre de transfert : 250 000,00 €	• <b>Total des recettes :</b> 9 171 072,00 €
• <b>Total des dépenses :</b> 11 824 863,70 €	• <b>Excédent antérieur reporté :</b> 2 653 791,70 €
	• <b>Total des dépenses cumulées :</b> 11 824 863,70 €

**Section d'investissement** : le budget s'équilibre à hauteur de **9 113 151,36 €** et s'équilibre comme suit :

<i>Pour les dépenses :</i>	<i>Pour les recettes :</i>
• Immobilisations incorporelles : 300 000,00 €	• Subvention d'investissement : 500 000,00 €
• Immobilisations corporelles : 4 423 738,70 €	• Dotations fonds divers : 4 349 412,66 €
• Immobilisations en cours : 200 000,00 €	• Autres immobilisations financières : 42 000,00 €
• Constructions : 200 000,00 €	• Produit des cessions d'immobilisations : 860 000,00 €
• Dépenses imprévues : 300 000,00 €	• Virement de la section de fonctionnement : 2 611 238,70 €
• Opérations ordre de transfert entre sections : 150 000,00 €	• Opérations ordre de transfert entre sections : 250 000,00 €
• Opérations patrimoniales : 500 000,00 €	• Opérations patrimoniales : 500 000,00 €
• Autres immobilisations financières : 375 000,00 €	
• Terrains nus : 500 000,00 €	
• <b>Total des dépenses :</b> 5 873 738,70 €	
• Restes à réaliser (programmes non terminés) : 932 530,37 €	
• <b>Déficit d'investissement :</b> 2 306 882,29 €	
• <b>Total des dépenses cumulées :</b> 9 113 151,36 €	• <b>Total des recettes :</b> 9 113 151 36 €

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur le Trésorier et reprend la parole: « Est-ce qu'il y a des questions ? Je soumets le Budget à votre vote avec un commentaire préalable.

Nous sommes au milieu de l'année. La crise que nous avons subie et que nous continuons de subir fait que nous ne pourrions pas mettre en œuvre de nombreux chantiers dans l'année. Nous ne savons pas comment la situation va évoluer. De plus, l'Organisation Mondiale de la Santé prévoit un prolongement de l'épidémie. New-York vient de décider de fermer tous les théâtres jusqu'en janvier 2021. Cela signifie que les prévisions ne sont pas optimistes.

Avant de passer au vote du Budget, je vous propose d'examiner les orientations budgétaires pour lesquelles vous avez reçu une note de synthèse.»

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

**Monsieur le Maire** poursuit : « Compte tenu de la situation que nous connaissons et que je viens de décrire, la Loi nous permet de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la même séance que le vote du Budget.

Ce débat prévu au Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la Loi de Février 1992 a pour objectifs de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeurs en comptabilité générale et l'évolution du besoin de financement annuel.

Sur ce rapport d'orientations budgétaires est indiqué le contexte économique mondial qui avait vu une forte progression du commerce international. En 2019, le commerce international a ralenti. Comme vous le savez, le protectionnisme des Etats-Unis a eu un certain nombre d'impacts en terme de politique tarifaire et les tensions entre les États-Unis et la Chine n'ont pas manqué de se reporter au niveau de l'Union Européenne.

On peut d'ailleurs bien dire que la Covid-19 pourrait bien être une agression qui a dépassé les objectifs qui avaient été visés. Vous le savez, la crise sanitaire a provoqué un choc dont nous ne sommes pas encore capables de mesurer la portée réelle.

En ce qui concerne la dette et le déficit public, notre Pays est très endetté. Alors que le Président MACRON avait été élu en s'engageant à réduire le déficit après deux ans et demi de mandat, (cela signifie fin 2019 et il n'y avait pas encore d'impacts de la crise sanitaire), ce déficit était supérieur à celui de la présidence de Monsieur HOLLANDE pendant la même période (deux ans et demi). Cela signifie que Monsieur MACRON a dépassé Monsieur HOLLANDE en matière de déficit. Nous connaissons un accroissement de ce déficit dans l'année qui vient.

S'agissant de l'évolution des taux d'intérêt, quelques éléments vous ont éclairés sur la situation de notre Pays».

Monsieur DISSA «Je souhaiterais faire des commentaires ».

Monsieur le Maire : « Faites ».

Monsieur DISSA : Dans la note de synthèse, il est évoqué le règlement intérieur. Or, il n'a pas été voté.

Monsieur le Maire intervient : «S'agissant du règlement intérieur, la Loi est claire. Le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux. Donc, nous avons encore quelques mois devant nous. Il y a certainement eu une erreur au niveau de l'emploi du terme «règlement intérieur». Pour l'instant, nous n'en avons pas. Nous n'en aurons pas avant le temps qui est nécessaire à la mise au point de ce règlement intérieur. Je vous le proposerai, conformément aux textes en vigueur comme je l'ai d'ailleurs dit.

Vous parlez de prévisions dans le domaine sanitaire. Il est vrai que dans ce domaine, j'ai effectivement pris la responsabilité d'éviter la propagation de la Covid-19. Je crois en mon âme et conscience avoir bien fait.

Bien évidemment, vous pouvez toujours évoquer un certain nombre de valeurs mais vos valeurs, ce sont certainement les mêmes valeurs que vous avez portées pendant longtemps lorsque vous étiez au sein du Parti Socialiste et lorsque vous étiez responsable sur le Nord-Isère. Vous les avez portées lorsque vous étiez candidat sur la liste régionale socialiste lors des dernières élections.

En fait, vos valeurs, ce sont exactement les mêmes valeurs que celles qui ont conduit à ne pas fermer nos frontières, alors que l'on savait que la Covid-19 pénétrait dans notre territoire. Ce sont les mêmes valeurs « aimons-nous tous les uns les autres ». Les personnes qui sont décédées sur le territoire, ce sont ces valeurs-là qui en portent pour une grande partie la responsabilité.

Donc, nous avons nous des valeurs. Ces valeurs, nous les appliquons. Je suis sûr que ce sont celles-là les valeurs d'avenir.

Je ne crois pas qu'il soit souhaitable que le monde demain soit un monde où les virus pourraient circuler librement parce qu'il suffit de consulter de façon un peu plus approfondie les données scientifiques pour savoir que des virus comme la Covid-19, il y en a encore des millions en réserve. Je crois que le village de demain doit se résumer à prendre un certain nombre de précautions et à faire en sorte que nous évitions les propagations de ce genre qui risqueraient de porter atteinte, non seulement à l'économie mondiale mais plus profondément à l'humanité. Donc, nous n'avons pas effectivement les mêmes valeurs. J'en suis fort aise.

Nous allons examiner les orientations dont je vous ai fait part dans le cadre de ce débat. Nous vous avons bien entendu mais cela ne fera pas modifier mon opinion. Le Débat d'Orientations Budgétaires est clos.

Après avoir débattu, le **Conseil Municipal** prend acte à **l'unanimité** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et de la présentation qui en a été faite, telle que figurant dans le document annexé.

### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE L'ANNEE 2019 :

Monsieur le Maire rend compte des acquisitions et des cessions immobilières tel que présentées en annexe jointe au rapport de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019 sur le territoire de la Commune.

### BUDGET PRINCIPAL :

Après la présentation réalisée il y a quelques instants par Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Budget principal :

**Section de fonctionnement :** Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **11 824 863,70 €**.  
Après en avoir délibéré, le Budget est adopté à la **majorité** :                    POUR : 24    ABSTENTIONS : 5

**Section d'investissement :** Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **9 113 151,36 €**.  
Après en avoir délibéré, le Budget est adopté à la **majorité** :                    POUR : 24    ABSTENTIONS : 5

### BUDGET PRINCIPAL - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire indique que le montant des créances s'élève à **1662,08 €** selon le détail ci-dessous :

Type de créance	Montant	Imputation
Périscolaire	677,28 €	6541
Périscolaire	984,80 €	6542

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal admet en non-valeur les produits irrécouvrables dont le détail figure ci-dessus.

POUR : 24    ABSTENTIONS : 5



**BUDGET PRINCIPAL - Versement de la subvention d'équilibre 2020**  
**pour le budget annexe de la Régie des Transports**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir une subvention d'équilibre 2020 de **115 000,00 €** pour le budget annexe de la Régie des Transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le versement de la subvention d'équilibre 2020 pour la Régie des Transports. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

**BUDGET PRINCIPAL -Versement de la subvention d'équilibre 2020**  
**pour le Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir une subvention d'équilibre 2020 de **1 470 000,00 €** pour le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le versement de la subvention d'équilibre 2020 pour le Centre Communal d'Action Sociale. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Trésorier qui présente des différents budgets.

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU - Budget Principal 2020**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé par la **section de fonctionnement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **370 551,59 €** et se décompose comme suit :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>		<i>Recettes de l'exercice :</i>	
• Charges à caractère général :	310 000,00 €	• Vente de produits, services	180 000,00 €
• Charges financières :	3 690,00 €	• <b>Total des recettes :</b>	<b>180 000,00 €</b>
• Dotation aux amortissements :	30 000,00 €	• <b>Solde exécution excédentaire :</b>	<b>190 551,59 €</b>
• Virement à la section de fonctionnement :	26 861,59 €		
• <b>Total des dépenses :</b>	<b>370 551,59 €</b>	• <b>Total des recettes cumulées :</b>	<b>370 551,59 €</b>

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la **section d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **112 581,32 €** et se décompose comme suit :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>		<i>Recettes de l'exercice :</i>	
• Emprunts et dettes assimilées :	18 030,00 €	• Dotations, fonds divers et réserves:	2 500,00 €
• Immobilisations corporelles :	94 551,32 €	• Amortissement des immobilisations:	30 000,00 €
		• Virement de la section d'exploitation :	26 861,59 €
		• <b>Total des recettes :</b>	<b>59 361,59 €</b>
		• <b>Solde exécution excédentaire :</b>	<b>53 219,73 €</b>
• <b>Total des dépenses:</b>	<b>112 581,32 €</b>	• <b>Total des recettes cumulées :</b>	<b>112 581,32 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le versement de la subvention d'équilibre 2020 pour le Budget de l'Eau. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT -**  
**Budget Principal 2020**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé par la **section de fonctionnement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **277 500,00 €** et se décompose comme suit :

<b>Dépenses de l'exercice :</b>		<b>Recettes de l'exercice :</b>	
• Charges à caractère général :	158 300,00 €	• Vente de produits, prestations :	275 000,00 €
• Charges financières :	8 550,00 €	• Produits exceptionnels :	2 500,00 €
• Dotation aux amortissements :	80 000,00 €		
• Dépenses imprévues :	5 000,00 €		
• Virement à section de fonctionnement :	979,66 €		
• <b>Total des dépenses :</b>	<b>252 829,66 €</b>		
• <b>Déficit de clôture reporté</b>	<b>24 670,34 €</b>		
• <b>Total des dépenses cumulées :</b>	<b>277 500,00 €</b>	• <b>Total des recettes :</b>	<b>277 500,00 €</b>

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la **section d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1 361 436,85 €** et se décompose comme suit :

<b>Dépenses de l'exercice :</b>		<b>Recettes de l'exercice :</b>	
• Emprunts :	44 430,00 €	• Dotations, fonds divers et réserves :	8 500,00 €
• Immobilisations incorporelles :	50 000,00 €	• Emprunts et dettes assimilées :	1 271 957,19 €
• Immobilisations corporelles :	1 047 313,60 €	• Amortissement :	80 000,00 €
• Immobilisations en cours :	10 000,00 €	• Virement de la section de fonctionnement :	979,66 €
• <b>Total des dépenses :</b>	<b>1 151 743,60 €</b>		
• <b>Déficit d'investissement :</b>	<b>209 693,25 €</b>		
• <b>Total des dépenses cumulées :</b>	<b>1 361 436,85 €</b>	• <b>Total des recettes :</b>	<b>1 361 436,85 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le versement de la subvention d'équilibre 2020 pour le Budget de l'Assainissement. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

**Monsieur le Maire** intervient : « L'assainissement est un souci important sur notre agglomération. Nous avons une station d'épuration qui a été réalisée à Chavanoz. Cette station ne dispose pas d'autorisation d'exploiter depuis le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, c'était le SIVOM qui était compétent. Les choses n'étant pas faites en temps voulu, aucuns travaux n'ont été réalisés pour la mettre aux normes et en conformité avec le règlement. En 2008, il y a eu un changement à la présidence du SIVOM. Le dossier n'a pas évolué pour autant car, à l'époque, le SIVOM avait demandé une dérogation pour pouvoir exploiter sans faire les travaux. Bien évidemment, nous avons perdu trois ans puisque rien n'a été réalisé.

En 2012, un appel d'offres a été lancé pour désigner un maître d'œuvre de façon à réaliser une analyse réelle de ce qu'il convenait de faire. Les travaux estimés à l'époque étaient de l'ordre de 12 à 14 millions d'euros selon les solutions envisagées.

Puis entre 2012 et l'élection de 2014, le SIVOM avait une position simple qui consistait à dire « il faut faire le plus vite possible parce que nous allons être bloqués dans tout l'urbanisme ». Pour autant, le SIVOM n'a rien fait.

Après l'élection de 2014, nous nous sommes retrouvés dans une situation identique puisqu'un certain nombre de Communes étaient complètement coincées. Celles qui n'avaient pas de P.L.U en vigueur ne pouvaient plus construire. Nous avons connu une situation de blocage complet lorsque le SIVOM a été absorbé par la Communauté de Communes LYSED.

En 2016, en tant que Président de la Communauté de Communes, j'ai organisé les réunions nécessaires avec tous les partenaires pour pouvoir faire avancer ce dossier. J'avais bien compris que nous avions perdu de nombreuses subventions puisque ce qui était subventionnable de façon significative dans les années 2008 ne l'était pratiquement plus.

Aujourd'hui, les subventions qui vont être possibles seront faibles. Nous pourrions bénéficier d'1 million d'euros alors que nous aurions pu espérer dans les années 2008, avec moins de travaux, des subventions de 3 ou 4 millions d'euros.

Lorsqu'on a 5 ou 6 millions d'euros de travaux à faire, cela représente un effort mais qui n'est pas comparable avec ce que nous allons avoir à payer en matière d'assainissement. Chacun doit en être bien conscient. Le dossier a été monté le plus rapidement possible et présenté à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), donc l'État, pour validation en octobre 2018. Depuis 2018, nous attendions la validation de l'État. Je n'ai pas compris pourquoi ce dossier avait tant traîné.

Le dossier a enfin été débloqué puisque j'ai reçu la semaine dernière en tant que Président de la LYSED l'accord de l'État pour la validation de l'ensemble des travaux à réaliser sur la station d'épuration. Nous allons procéder à une enquête publique pour pouvoir valider les travaux.

Cela signifie que globalement les sommes au niveau du territoire qui vont être engagées, à l'exclusion des territoires de Janneyrias et de Villette-d'Anthon qui eux sont raccordés sur la station d'épuration du Grand Lyon, seront de l'ordre de 10 millions d'euros. La projection est importante au niveau des 1 200 000 mètres cubes d'eau qui sont consommés sur ce territoire (Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Pont de Chérury). Cela veut dire que l'impact sera fort au niveau des factures d'eau.

Nous connaissons d'autres difficultés avec les réseaux intercommunaux, avec un émissaire principal et la station d'épuration, l'émissaire principal traversant l'agglomération depuis Jameyzieu et Chavagneux jusqu'à la station d'épuration passant par Charvieu, Pont de Chérury et Chavanoz, avec un raccordement de la commune de Anthon. Il y a des chiffres qui vont s'additionner.

La Communauté de Communes sera obligée de prendre la compétence « assainissement » en la retirant à chacune des Communes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le transfert de charges va s'opérer vers la Communauté de Communes avec sans doute des lissages, c'est-à-dire que les Communes vont dans un premier temps réaliser un certain nombre de travaux.

Puis les communes transféreront leur charges financières sur la Communauté de Communes avec un lissage, c'est-à-dire qu'elles continueront de payer une partie des travaux pendant un certain nombre d'années. Tout cela reste à déterminer.

Les prospectives montrent qu'en intégrant les réseaux et les travaux à réaliser, une somme d'une bonne dizaine de millions d'euros est à prévoir. L'impact sur les factures d'eau sera forcément conséquent. Mais c'est le fruit d'un certain immobilisme pendant des années. Au niveau de la DREAL, donc de l'État, chacun a pu constater que certaines canalisations d'eaux usées se jetaient directement dans la Bourbre. Pourtant, je l'avais signalé à Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin. On a pu voir toutes les matières organiques se jeter dans l'eau. La population le voit le dimanche matin lors du marché. Ce sont les habitants qui vont le payer pendant 20 ans ».

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur le Trésorier pour la présentation du Budget annexe de la Régie des Transports.

## **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS -** **Budget Principal 2020**

Monsieur le Trésorier commence son énoncé par la **section de fonctionnement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **115 000,00 €** et se décompose comme suit :

<i>Dépenses de l'exercice :</i>	<i>Recettes de l'exercice :</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges à caractère général : 55 000,00 €</li> <li>• Dotation aux amortissements : 25 000,00 €</li> <li>• Virement à la section d'investissement: 958,93 €</li> <li>• <b>Total des dépenses:</b> 80 958,93 €</li> <li>• <b>Résultat reporté :</b> 34 041,07 €</li> <li>• <b>Total des dépenses cumulées :</b> 115 000,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotations et participations : 115 000,00 €</li> <li>• <b>Total des recettes :</b> 115 000,00 €</li> </ul>

Monsieur le Trésorier passe ensuite à l'énoncé de la **section d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes et à hauteur de **114 792,93 €** et se décompose comme suit :

<b>Dépenses de l'exercice :</b>	<b>Recettes de l'exercice :</b>
• Immobilisations corporelles : 114 792,93 €	• Amortissement des immobilisations : 25 000,00 €
	• Virement de la section de fonctionnement: 958,93 €
	• <b>Total des recettes :</b> 25 958,93 €
• <b>Total des dépenses :</b> 114 792,93 €	• <b>Solde d'exécution excédentaire :</b> 88 834,00 €
	• <b>Total des recettes cumulées :</b> 114 792,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le versement de la subvention d'équilibre 2020 pour le Budget de la Régie des Transports. POUR : 24 ABSTENTIONS : 5

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le document reçu. Une somme de 6500,00 € avait été attribuée à l'Union Culturelle de la Communauté Arménienne au titre du concours de la Bande Dessinée. En fait cette somme de 6 500 € correspond au total de toutes les allocations versées aux différentes associations participant au concours de la BD et qui sont les suivantes :

♦ A.P.E "L'Ardoise Magique" Ecole ELUARD	300,00 €	♦ Club de la retraite active	200,00 €
♦ A.P.E. "Les Bambins de La Fontaine"	200,00 €	♦ Comité des Œuvres Sociales du Personnel	600,00 €
♦ Amicale des Classes 56/57	500,00 €	♦ FCPE Collège MLK	200,00 €
♦ Arc en Ciel	600,00 €	♦ Football Club de Charvieu-Chavagneux	300,00 €
♦ Badminton Club	500,00 €	♦ Géocacheurs du Nord-Isère et d'Ailleurs	400,00 €
♦ Beauté et Talent de Charvieu-Chavagneux	400,00 €	♦ PEEP	400,00 €
♦ Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme	400,00 €	♦ Tennis club de Charvieu-Chavagneux	500,00 €
♦ Chorale "La Clé des Chants"	200,00 €	♦ Tennis de table de Charvieu-Chavagneux	400,00 €
♦ Club Cœur et Santé	400,00 €		

Conformément à la liste jointe à la convocation, Monsieur le Maire énumère les associations qui percevront une subvention de fonctionnement et ajoute qu'une erreur s'est aussi glissée dans le libellé de la dernière association : il s'agit de l'Union « Culturelle » et non « Cultuelle ». En effet, il n'est pas possible d'accorder des subventions aux associations culturelles. Les associations qui perçoivent des subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention. Si le versement est accepté, il sera proposé d'adopter les conventions pour deux clubs Charvieu-lands : les clubs de football et de cyclisme.

Monsieur le Maire demande si cette présentation fait appel à des observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (Katia SERRANO, Annick GALLEGO, Françoise MULLER, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Jean-Luc ZULIANI, René LASSELIN, Frédéric BOYER ne participant pas au vote) :

- **Approuve** le versement des subventions aux associations au titre de l'année 2020 telles que mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **Approuve** la conclusion de conventions pour les associations faisant l'objet de subventions égales ou supérieures à 23 000,00 €, à savoir le Football club de Charvieu-Chavagneux et Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

## ACTUALISATION DES PERIMETRES SCOLAIRES :

La dernière modification de la carte scolaire a eu lieu en 2019. Depuis ces modifications, il est apparu la nécessité de redéfinir la sectorisation scolaire suite à la construction de nouveaux logements et d'affecter les enfants dans les écoles de manière plus cohérente.

**Monsieur le Maire** prend la parole « La décision que je vous propose concerne l'ensemble du territoire. Il s'agit de faire en sorte que les secteurs soient équilibrés et que ceux qui se dépeuplent en matière de population scolaire puissent bénéficier de l'apport de quelques élèves qui permettent parfois de maintenir une classe. Je pense notamment à l'école Alphonse Daudet puisqu'il y avait un projet de fermeture d'une classe.

Les modifications qui vous sont proposées avec le rattachement du quartier du Réveil et du secteur du Château Ghez (lotissement le Belvédère) ainsi que la partie Ouest de la rue de la République devrait permettre de maintenir la classe dont il est question.

Notre objectif est clair, c'est de faire en sorte que les écoles qui ont un peu plus d'effectifs puissent s'équilibrer correctement. Les populations scolaires subissent des fluctuations. Lorsqu'il y a une vague de constructions, nous avons en même temps une vague d'élèves puisque ce sont souvent de jeunes couples qui investissent.

Pour mémoire, je vous cite le cas du Piarday où 262 maisons ont été construites dans le cadre du Plan Chalendon dans les années 72 – 74. Les élèves étaient accueillis dans des bâtiments préfabriqués puis la Commune a construit, certes avec retard, une école en 1980. Les effectifs étaient très importants.

Quelques années plus tard, six ou sept ans après, il y avait trop de places dans l'école. La Commune a été amenée, je n'étais pas Maire à l'époque, à faire en sorte que les élèves de Chavagneux viennent compléter, avec des transferts en bus, les effectifs manquants au niveau de l'école du Piarday, alors même qu'il n'y avait pas d'écoles à Chavagneux. En fonction des fluctuations, nous essayons de faire en sorte que ce soit moins difficile pour tout le monde ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de réponse, il soumet la proposition de modification des périmètres scolaires au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la modification des périmètres scolaires tel que jointe en annexe, dès la rentrée scolaire 2020/2021.

## GRATIFICATION DS STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'instituer le versement d'une gratification à un stagiaire de l'enseignement supérieur, selon les tarifs en vigueur, sachant que cela peut fluctuer.

En effet, il est possible que le Gouvernement, dans sa grande générosité, fasse varier le montant de l'allocation horaire de quelques centimes.

Aujourd'hui, il s'élève à 3,90 €/heure de stage ce qui, avec 151 heures/mois, représente une somme de 588,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le versement d'une gratification pour un stagiaire de l'enseignement supérieur accueilli dans la collectivité selon les conditions précitées et en fonction des textes en vigueur.

## CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN POINT D'ACCES RADIO DESTINE AU RESEAU HERTZIEN DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

**Monsieur le Maire** apporte des éléments : « Lorsque le rapport de synthèse vous a été adressé, je pensais avoir quelques éléments concernant Véolia qui gère le château d'eau puisqu'il dispose de la délégation de service public, et bien sûr, les services du Département.

Ne s'étant pas mis d'accord entre eux, entre l'exploitant Véolia et le Département de l'Isère, je vous propose de retirer le rapport et de l'examiner lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal lorsque tous les renseignements nous auront été donnés.

J'ajoute simplement que le Conseil Municipal devait approuver une convention avec le Département de l'Isère et l'entreprise Véolia pour implanter un point d'accès radio et les équipements qui le composent sur les parcelles du château d'eau pour permettre le déploiement de la fibre optique sur le territoire isérois.

Je précise que le réseau de la fibre optique qui a été déployé parfois un peu rapidement l'année dernière fait l'objet d'un certain nombre de réinstallations parce qu'une entreprise a été défaillante. C'est pour cela que vous pouvez constater qu'une autre entreprise est en train d'intervenir. Mais il faut bien savoir qu'une communication a été faite sur les réseaux sociaux précisant qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes peuvent être connectées à Internet.

Comme je l'avais dit à la fin de l'année dernière et en ce début d'année, la réglementation est claire : les entreprises qui installent, qui équipent un secteur bénéficient d'une priorité pendant un certain temps sur d'autres opérateurs. Les deux opérateurs principaux sont SFR et ORANGE. Je sais aussi que le CIC et le Crédit Mutuel se sont intégrés dans la convention avec le Département de l'Isère. Mais la communication n'a pas été suffisamment faite auprès de la population. Aujourd'hui, il faut se rendre sur Internet pour voir si vous êtes connectables. De nombreux secteurs de la Ville peuvent d'ores et déjà bénéficier de la fibre. Un certain nombre de personnes parmi nous l'ont déjà. Pas moi. Je précise que je n'en ai encore pas profité. Il y aurait très certainement eu des mauvaises langues.... Je ne l'aurai qu'au cours du mois de juillet. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

**Monsieur DISSA** : « Je souhaite intervenir. Je voudrais savoir si la population a été consultée.

**Monsieur le Maire** répond : « Non. Qu'il s'agisse de SFR ou d'autres réseaux téléphoniques, la législation ne prévoit pas de consultation de la population. Vous savez bien que lorsqu'il y a une consultation de la population, il y a immédiatement une opposition et on fait tout dans ce Pays pour monter les gens les uns contre les autres. Quand on parle d'un relai hertzien, il y a ceux qui disent « attention, le relai hertzien c'est très mauvais pour la santé » et puis tous les autres qui disent le contraire. Il y a les « POUR », les « CONTRE » et les gens arrivent forcément à s'opposer. C'est bien regrettable d'ailleurs. La raison me semble aujourd'hui devoir primer. Quand on se rend compte du nombre de réseaux hertziens qui existent, du nombre d'émissions hertziennes, je ne vois pas comment un réseau hertzien supplémentaire sur un secteur donné pourrait avoir véritablement une influence sur la santé. Donc, il n'y a pas effectivement de consultation de la population pour un réseau hertzien qui représente une partie décimale infinie des ondes hertziennes que nous sommes susceptibles de recevoir sur un point comme le château d'eau qui est quand même éloigné d'un certain nombre d'habitations. Je ne peux pas vous en dire plus ».

**Monsieur DISSA** : « Il n'y a pas eu de campagne d'information ».

**Monsieur le Maire** répond : « Vous avez en permanence des réseaux hertziens. Il y a un phénomène tout simple. On a passé une délégation de service public pour l'eau et en passant cette délégation, on a simplement dit qu'il y aurait une mise en place d'un système de télé-relevage. Ces télé-relais, ce sont forcément des appareils qui sont mis en place par secteurs et qui vont par voie hertzienne interroger les compteurs. Ce sont les compteurs qui vont émettre forcément des informations. On n'a pas consulté pour cela parce que la Loi ne prévoit pas de consulter pour les télé-relevages des compteurs d'eau. A un moment, si on était obligé de faire ce genre de choses, il faudrait renoncer au progrès. Peut-être devrions-nous tous rouler à vélo ce qui, d'ailleurs, ne serait pas une mauvaise solution pour la planète. Cela permettrait aussi d'avoir des cyclistes de meilleure qualité et peut-être aurait-on encore plus de coureurs qui pourraient accéder à la première catégorie. Voilà, je ne peux pas vous répondre autrement ».

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Conseil Municipal prend fin à 21h15.

Certifié exact.

La Secrétaire de Séance,

  
Nathalie GARSJ

Adjointe aux Affaires Sociales et à la Santé

Le Maire,

  
Gérard DEZEMPTÉ

Conseiller départemental de l'Isère